

Commune de Puissalicon

**Délibération n°2022-25
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24/05/2022**

Convocation du 05/08/2022

Séance du 09/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – HERNANDEZ Monique – MISSANA Virginie – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

Absents excusés : TOUZET Christophe (pouvoir à BLANCOU) – CRITG Stéphane – DARDAILLON Marine

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 et lui demande de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce document

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 10/08/2022
Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 10/08/2022



Michel FARENC
Maire

Envoyé en préfecture le 10/08/2022
Reçu en préfecture le 10/08/2022
Affiché le
ID : 034-213402241-20220810-DCM_2022_25-DE